

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Héloïse Aubret

« Le droit de l'environnement doit accompagner le développement durable »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

Page 6

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Quel bilan pour Tracfin ?

DOCTRINE

Page 9

■ Administratif

Fanette Akoka

Le contrat de concession dans le patrimoine génétique de la commande publique

CULTURE

Page 14

■ Exposition

Christian Baillon-Passe

Fernand Léger et ses amis à Biot

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

La joie de la trouvaille

ACTUALITÉ

Entretien



« Le droit de l'environnement doit accompagner le développement durable » ^{147C1}



Entretien avec Héloïse AUBRET, Avocate au barreau des Alpes-Maritimes, spécialisée en droit de l'environnement

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

Avocate spécialisée en droit de l'environnement, Héloïse Aubret a quitté Paris pour s'installer dans les Alpes-Maritimes. Elle est en train de mettre sur pied un réseau de professionnels visant à accompagner de bout en bout les projets de développement durable des entreprises. Pour les Petites Affiches, elle revient sur les nouvelles problématiques juridiques nées avec le développement durable.

Les petites affiches, LPA

Cote 0_REF PET

Numéro : N°175

Personne	Reçu le	transmis le
Variati Sophie Potier Stéphanie Petite Michel Adaikalam - Arul Peter Ma	09/09/2019	

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux

petites-affiches.com

gazettedupalais.com

Petites affiches



Gazette du Palais

annonces@petites-affiches.com

annonceslegales@gazette-du-palais.com

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

annonces@lequotidienjuridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

annonces@lpa.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34



Entretien avec

Héloïse AUBRET

Avocate au barreau des Alpes-Maritimes, spécialisée en droit de l'environnement

« Le droit de l'environnement doit accompagner le développement durable » ^{147C1}

Avocate spécialisée en droit de l'environnement, Héloïse Aubret a quitté Paris pour s'installer dans les Alpes-Maritimes. Elle est en train de mettre sur pied un réseau de professionnels visant à accompagner de bout en bout les projets de développement durable des entreprises. Pour les Petites Affiches, elle revient sur les nouvelles problématiques juridiques nées avec le développement durable.

Suite de la lecture de l'article de couverture

Les Petites Affiches : Pouvez-vous nous présenter votre parcours professionnel ?

Héloïse Aubret : Je suis avocate en droit de l'environnement depuis 2013. Je me suis installée à mon compte il y a un an. Je travaille aujourd'hui dans les Alpes-Maritimes, à Mougins, entre Cannes et Grasse. Auparavant, j'ai passé cinq ans en cabinet à Paris, d'abord dans un gros cabinet anglo-saxon, qui avait des activités de droit de l'environnement international et de lobbying à l'Union européenne ; puis dans un plus petit cabinet. J'ai beaucoup appris durant ces années mais cela ne me convenait pas tout à fait. J'avais envie de m'engager davantage encore pour l'environnement. En région, on a l'opportunité de travailler de manière plus concrète, d'être implanté dans un maillage local, de suivre des projets de bout en bout. Ce n'est pas la même approche, la dimension humaine est plus forte qu'à Paris.

LPA : Quels sont les avantages, dans votre domaine, à exercer en région ?

H. A. : Commencer par travailler à l'échelle d'un territoire permet d'être davantage dans le concret, et aussi d'avoir plus de proximité avec les collectivités locales et avec les entreprises. On peut faire des projets locaux que l'on peut ensuite dupliquer partout. Dans la région où je vis, il y a trois parcs industriels, dans lesquels on peut travailler sur l'écologie industrielle. Il y a une cohérence au niveau du département et des élus. À la cantine de Mouans Sartoux, les élèves vont produire ce qu'ils mangent. Exercer ici, c'est un peu prendre part à un laboratoire d'initiatives locales.

LPA : Vous écrivez sur votre site que vous avez « Envie de participer au développement durable ». Qu'est-ce que cela signifie ?

H. A. : L'objectif est de participer, dans mon métier d'avocat, à la construction de l'économie durable. Je fais ainsi beaucoup de conseils aux entreprises et aux collectivités territoriales pour

les aider à développer des concepts innovants. Ce n'est pas de la RSE mais vraiment du droit. Par exemple, grâce à l'initiative de la CCI Nice Côte d'Azur, on va les aider à mettre en place l'écologie industrielle territoriale dans les parcs industriels. Cela peut recouvrir des projets divers. Il peut s'agir encore de mettre en place un réseau d'arrosage en réutilisant des eaux usées au sein d'une commune. Pour cela, il faut prendre des outils juridiques classiques et les mettre au service de l'environnement. Cela demande de l'innovation juridique. Car on n'a pas souvent des textes spécifiques pour l'environnement. Il faut donc prendre du droit classique et l'adapter.

LPA : Un exemple de ce genre d'adaptation ?

H. A. : L'écologie industrielle territoriale est un exemple parlant. Sur des parcs d'activité industrielle, jusqu'à présent, une entreprise envoyait ses résidus de productions en déchets. Maintenant, certaines entreprises vont les mettre à disposition d'autres entreprises qui vont, elles, s'en servir comme ressource. Cela peut se faire avec du sable, des sacs en toile qui vont être réutilisés par une autre entreprise pour faire des affiches publicitaires... On évite tout de suite la production de déchets.

LPA : Que faut-il alors adapter ?

H. A. : Il faut adapter le droit car les définitions classiques de déchets, par exemple, ne correspondent pas à ce qu'on veut faire. Un déchet, en droit, c'est quelque chose dont le propriétaire se défait. Dans ce cas-là, effectivement, il s'en défait, mais il le donne à quelqu'un d'autre. Pour éviter que cela soit considéré comme un déchet, on a dû biaiser un petit peu.

LPA : Pouvez-vous nous présenter ce réseau Greencode, dont vous êtes la fondatrice ?

H. A. : J'ai fondé un réseau pour m'adjoindre plusieurs compétences juridiques. Je fais principalement du droit public de l'environnement et du droit pénal de l'environnement. Souvent, dans un dossier, lorsqu'on conseille, on a aussi besoin de droit des affaires, de droit de la propriété

intellectuelle... ce que je ne sais pas faire. Mon objectif initial était de réunir plusieurs compétences juridiques autour de l'environnement. À la base, on était plusieurs avocats enregistrés dans le réseau. Ce réseau évolue. Finalement, je vais aujourd'hui vers des partenariats plus souples, moins formalisés au niveau de l'ordre des avocats.

LPA : Vous développez désormais surtout les partenariats avec des entreprises. Pourquoi ?

H. A. : Mon idée est que ce réseau permette de piloter des projets tant au niveau opérationnel que juridique. Par exemple, je travaille en ce moment avec un ingénieur qualité-sécurité-environnement. Quand on va voir une usine qui souhaite se mettre à jour au regard des obligations environnementales, le chef d'entreprise bénéficie à la fois du volet opérationnel et du volet juridique. Je travaille aussi avec des entreprises qui ont des solutions innovantes pour l'environnement : la dépollution maritime, par exemple. Avec mes partenaires, nous sommes à même de proposer un *package* : si on va voir une collectivité pour lui proposer de l'aider à nettoyer son littoral, on peut lui proposer un cadre juridique et la solution opérationnelle.

LPA : Quelle est pour vous la mission du droit de l'environnement ?

H. A. : Pour moi, c'est de mettre le droit au service de solutions de développement durable. Je pense qu'il faut complètement révolutionner la manière de produire et de consommer. Cela passe nécessairement par des changements juridiques, ou en tout cas un accompagnement.

À chaque fois qu'on a un projet innovant, il faut le faire rentrer dans un cadre légal. Mon but, c'est de favoriser toutes ces initiatives, qu'il s'agisse d'agriculture durable ou d'industrie. J'ai participé à la promotion du pacte mondial pour l'environnement. Il est temps que tous les États du monde aient le même socle de valeur commune en matière d'environnement.

LPA : Le droit de l'environnement, est-ce un créneau porteur ?

H. A. : J'ai l'impression que c'est indispensable, mais cela reste une mission difficile. Il y a beaucoup de bénévolat, de travail de conférence et de sensibilisation. Le droit de l'environnement va se développer, parce qu'il y a de plus en plus de normes contraignantes à respecter. À l'heure actuelle, cela reste une vocation.

Propos recueillis par
Sophie TARDY-JOUBERT

KIOSQUE Lextenso

GRATUIT
AVEC VOTRE
ABONNEMENT



Feuilletez votre revue PETITES AFFICHES sur tous vos écrans !

Pour accéder à la version numérique
feuilletable de votre revue :

- sur **ordinateur** (PC ou MAC), rendez-vous sur www.kiosque-lextenso.fr
- sur **tablette ou mobile**, téléchargez L'APPLICATION **KIOSQUE Lextenso**



Lextenso